

COMMUNIQUE ECUREUIL VIE N° 332

du 15 janvier 2019

Objet : Taux de rendement définitifs des contrats en 2018

Dans un environnement de taux obligataires toujours bas, les rendements des supports en euros des contrats d'assurance vie proposés par la Caisse d'Epargne progressent cette année.

Ces taux ont été déterminés de façon à permettre aux assureurs de servir une rémunération en hausse pour nos clients tout en poursuivant le renforcement des réserves pour tenir les rendements des prochaines années et ainsi mieux accompagner toute évolution future des taux d'intérêts.

Un effort tout particulier a été effectué sur les contrats dits « d'anciennes générations » qui ne sont plus commercialisés et dont la rémunération 2018 franchit le seuil de 1%. Ainsi, les Caisses d'Epargne n'ont plus dans leur gamme, de contrats (encore commercialisés ou non) avec un taux de rendement inférieur à 1%.

Les taux de rendement nets des supports en euros des principaux contrats CNP Assurances et BPCE Vie (voir détail en pages suivantes) sont les suivants :

- **3 % pour Nuances Capi**
- **1,90 % pour Nuances Privilège**
- **1,85 % pour Millevie Infinie**
- **1,65 % pour Millevie Premium, Millevie Capi, Nuances Plus, Océor Harmonie et Palatine Dimensions**
- **1,50 % pour PERP Caisse d'Epargne et PERP Assyllo**
- **1,35 % pour Nuances 3 D, Nuances Grenadine, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente**
- **1,32 % pour Solution PERP**
- **1,30 % pour Millevie Essentielle et Millevie Initiale**
- **1,10 % pour Aïkido, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Livret Assurance Vie, Yoga, Ricochet, PEP Transmission et Océor Vitalité**

A noter :

Les taux de participation aux bénéfices des contrats Ecureuil Solutions Obsèques et SECUR' Obsèques ainsi que le taux de revalorisation des rentes des contrats Revenus Pluriel, MILLEVIE Revenus, PERP Caisse d'Epargne et Solution PERP feront l'objet d'un prochain communiqué.

Les équipes d'Ecureuil Vie Développement restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Fabrice Labarrière
Directeur Général

Destinataires Caisses d'Epargne : Mesdames et Messieurs les Directeurs du Développement, Directeurs Financiers, Directeurs Marketing, Responsables Assurance, Responsables Animation, Responsables Back-office, Responsables Communication Commerciale, Responsables Gestion Privée, Responsables Personnes Protégées

Taux de PB définitifs 2018 (hors TMG viager)

- Capécureuil : 3 %
- Assurécureuil 1 : 1,25 %
- Assurécureuil 2/3/4 : 1,10 %
- Assistant Obsèques : 1,10 %
- Ecureuil Performance Garantie : 1,10 %
- Ecureuil Revenus Garantis : 1,10 %
- Garantie Retraite Ecureuil : 1 %
- Garantie Retraite Euro : 1 %
- Nuances 2 : 1,10 %

Taux de PB définitifs des produits avec un TMG viager

- **Ecureuil Projet** génération 2/3/4/5 = 1 %
- **Ecureuil Projet** génération 1
 - 4,50 % pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015.
 - 1 % pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- **PEP Ecureuil Prévoyance** génération 1/2/3
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015. (*génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %*).
 - 1 % pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- **Points Retraite Ecureuil** génération 1/2/3/4/5
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (*génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %, génération 4 = 2,50 %, génération 5 = 2,25 %*)
 - 1 % pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015.
- **Points Retraite Ecureuil PRO** génération 1/2/3/4

- TMG initial du contrat pour issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (*génération 1 = 3,50 %, génération 2 = 3 %, génération 3 = 2,50 %, génération 4 = 2,25 %*).
- 1 % pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015

Taux moyen de rendement des supports croissance 2018 (contrats Nuances Plus et Nuances Privilège)

Taux moyen de rendement de l'ensemble des actifs des supports croissance : - **1.347%**.

Taux minimum annuel pour 2019

Le TMAR (Taux Minimum Annuel de Revalorisation) 2019 est fixé à 0,10 % pour l'ensemble des produits suivants :

Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Harmonie, Palatine Dimensions, Nuances Capi, Nuances 3D, Nuances Grenadine, Yoga, Aïkido, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Ricochet, PERP CE, Livret Assurance Vie, PEP Transmission, Nuances 2, Ecureuil Performance Garantie, Ecureuil Revenus Garantis, Assistant Obsèques, Garantie Retraite Euro, Océor Vitalité, PERP Assyllo.

Les TMAR s'appliquent en fonction des conditions définies pour chaque produit. Ils fixent, pour les contrats concernés, le niveau minimum d'engagement de l'assureur et doivent donc être compris comme un plancher pour les taux 2018 qui seront fixés en début d'année prochaine.

Le TMAG (Taux Minimum Annuel Garanti) brut 2019 est de 1 % pour l'ensemble des produits de l'offre MILLEVIE et pour Solution PERP.

Le TMAG brut ne comprend ni les frais de gestion ni les prélèvements fiscaux et sociaux.